

Vendredi 20 juillet 2018

Tellines et autres coquillages bivalves fouisseurs aux Saintes-Maries-de-la-Mer : le Préfet suspend temporairement la pêche

Pierre DARTOUT, préfet des Bouches-du-Rhône, a suspendu provisoirement la récolte et la commercialisation des coquillages en provenance des Saintes-Maries-de-la-Mer jusqu'à l'embouchure ouest du Rhône en raison de la présence suspectée de toxines diarrhéiques dans les coquillages

La surveillance sanitaire des coquillages est effectuée par les services compétents de l'État sur les zones de production du département des Bouches-du-Rhône et a pour objectif de garantir que les coquillages pêchés sont bien propres à la consommation humaine.

Sur les côtes camarguaises, la surveillance des mollusques bivalves fouisseurs – principalement les tellines – est effectuée chaque semaine selon un protocole très précis.

De nouveaux contrôles seront donc réalisés par les services compétents de l'État dans les prochains jours. La mesure d'interdiction temporaire sera levée dès l'obtention de résultats d'analyse conformes au seuil défini par la réglementation sanitaire.

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)